



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conge individuel de formation

Question écrite n° 41725

Texte de la question

M. Leonce Deprez soulignant aupres de M. le ministre du travail et des affaires sociales l'interet et l'importance qui s'attachent a donner « une nouvelle ampleur » aux dispositions de la loi adoptee en 1988, fixant dans le code du travail, la « charge financiere du conge individuel de formation » et se referant aux declarations du precedent Premier ministre (2 fevrier 1995 - France 2), lui demande de leur preciser la nature, les perspectives et les echeances de la nouvelle reflexion qu'il a confiee a M. De Virville qui, s'agissant de developper les opportunités de formation offertes aux individus, « est charge de faire des propositions dans ce sens pour repondre au mieux a l'imperatif de formation tout au long de la vie » (JO - AN - 8 avril 1996).

Texte de la réponse

M. Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, a confie en novembre 1995 a M. de Virville la mission de formuler des propositions permettant de donner un nouvel essor a la formation professionnelle. Les propositions du rapport de M. de Virville, rendues publiques le 16 octobre 1996, s'appuient sur trois convictions principales : pour qu'elle joue pleinement son role, la formation professionnelle doit permettre une validation des acquis reconnue a l'egal des titres et diplomes de la formation professionnelle initiale. La mise en oeuvre d'un dispositif national de ce type se trouve au coeur de la reforme proposee ; les formations continues qualifiantes doivent connaitre un nouvel elan. Elles constituent une garantie pour les personnes qui changeront de metier, d'activite ou d'employeur au cours de leur vie professionnelle ; la formation en alternance, methode pedagogique de portee generale, doit etre fortement developpee en associant formation et experience tant pour les jeunes que pour les adultes. Au cours des prochains mois, les recommandations formulees par le rapport doivent faire l'objet de negociations entre les partenaires sociaux et d'une large concertation en vue d'un projet de loi qui devrait etre depose lors de la presente session.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41725

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4076

Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 292